

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 1er octobre 2016 Montmaur

Présents : 73

Pouvoirs : 34

Rapport moral

Introduction

Et bien la deuxième année de notre association se termine. Il est temps d'en faire le bilan et de s'attaquer aux sujets qui pointent leur nez de façon insistante.

Cette année, nous avons continué dans le sillage de la première année, en développant l'offre des paniers avec des producteurs et des adhérents-relais toujours plus impliqués. Il ne vous a pas échappé que nous avons aussi reçu jusqu'à environ 600 personnes cet été lors de la "festa de courts-circuits" et permis la tenue de forums d'échanges et de réflexions autour des problématiques des circuits courts et d'une alternative à l'organisation de la distribution des denrées alimentaires actuellement proposée très largement par la grande distribution. Côté Conseil d'Administration, nous avons accueilli avec grand plaisir des adhérents qui souhaitent s'impliquer ponctuellement ou au long cours. Ils nous ont apporté des points de vue essentiels pour tenter de réfléchir et de prendre des décisions au plus juste. Une réunion de relais, en cours d'année a fait ressortir le besoin pour toutes les personnes qui s'impliquent de ne pas oublier le côté humain de notre association et de proposer des rencontres entre les adhérents. C'est important pour vous, mais aussi pour nous qui donnons avec tant d'énergie de notre temps, car ce sont vos retours, vos réactions, vos avis, votre engagement qui nous permettront de continuer longtemps.

1) La vie Associative

Nous sommes passés de 156 adhérents la première année à 254 cette année. Un groupe s'est monté à Sainte Tulle et le groupe du Diois est

maintenant autonome.

Les groupes et leurs relais

Nous avons cette année 18 relais, chacun responsable d'un groupe de 6 à 40 adhérents. Le groupe de Laragne compte 5 sous-relais (appelés relais bis) et dans le groupe de La Bâtie Montsaléon la fonction de relais est assurée à tour de rôle.

Le groupe d'Aspres sur Buëch a accepté d'être groupe pilote pour essayer les commandes directement sur internet, sans passer par le mel. Ils n'ont pas trop soufferts et sont même assez contents ! Dominique n'a pas ménagé son temps pour former tous les adhérents volontaires.

Les adhésions ont été closes très tard dans l'année, entraînant une réelle surcharge de travail pour Dominique qui tient à jour les fichiers avec les adresses mel. Nous mettrons une limite plus nette pour l'année à venir. La rapide croissance du nombre d'adhésions nous a mis face à une réalité : certaines adhésions se font sans connaissance de notre mode de fonctionnement, entraînant de ce fait, des attitudes parfois déroutantes de certains adhérents face à l'équipe bénévole du CA. Pour l'année à venir, le CA souhaite rencontrer les nouveaux adhérents, leur expliquer notre fonctionnement et nos valeurs, connaître les attentes des futurs adhérents et leur faire signer la charte.

La réunion annuelle avec les relais a pu mettre à jour le souhait d'un certain nombre d'entre eux de mettre en place une ou plusieurs rencontres avec les adhérents de leur groupe afin de mieux se connaître et d'éviter des moments parfois difficiles à gérer, faute de bien se comprendre.

Réunions du C.A

Le C.A élu lors de la dernière assemblée générale s'est réuni environ une fois par mois officiellement et se réunit tous les jeudis matins à 10h30 sur le marché de Veynes pour gérer le quotidien et pour se tenir informés de ce qui se passe dans le monde ! Ces rencontres hebdomadaires et les CA formels sont ouverts à qui le souhaite. Les CA sont indiqués sur le site de Court Circuit avec l'ordre du jour ainsi que le compte-rendu.chaque fois que nécessaire.

Les référents

Les référents des produits du panier sont une quinzaine pour 27 producteurs. Les derniers en date étant la spiruline, la truite fumée et le veau biologique .

Cette année, nous avons trouvé notre rythme de croisière pour la distribution des paniers, à savoir toutes les 7 semaines. Le lieu de distribution était au départ au Hang Art mais étant de plus en plus envahissants, nous avons fini l'année accueillis par la MJC de Serres. Comme l'année passée, qui connaît une ou un producteur, qui a envie de nous le faire connaître, peut devenir

référent. Les membres du CA sont maintenant rodés à accompagner les personnes qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche.

La communication dans l'association

Le site de l'association est notre meilleur outil. Il est géré par une équipe qui veille à la qualité des informations qui y sont mises et Dominique s'occupe de son animation au quotidien.

Une lettre d'information est envoyée à tous les adhérents dont nous avons l'adresse mel correctement écrite avant la commande du panier. Elle avertit les adhérents de la date du prochain panier, de la livraison des agrumes et de la vie de l'association. Par exemple, cette année, vous avez pu être tenus au courant de l'avancement de l'organisation de la festa grâce à cette lettre d'information.

Les commandes d'agrumes et quelques informations prioritaires ou urgentes vous parviennent parfois via votre relais.

En bref, internet est notre outil majeur. Les personnes qui n'ont pas d'ordinateur fonctionnent en rencontrant leur relais ou des adhérents amis. Nous mettons en place pour l'année à venir, la possibilité de passer les commandes d'agrumes à l'intérieur des groupes, via une plate-forme sur la toile. Cela devrait éviter les erreurs de recopie. Chaque relais fera en fonction de ce qu'il juge le plus pratique pour lui.

2) Achats à Le Galline Felici

Comme l'an passé, nous avons fait quatre commandes aux Galline Felici. Les livraisons se sont globalement bien passées. Nous sommes de mieux en mieux organisés. Une petite précision est nécessaire, aucun enfant ne doit être sur le site de réception des agrumes. Les charges déplacées sont lourdes, le camion est énorme. Nous demandons donc aux personnes qui viennent aider de ne pas venir avec des enfants. Pour l'année à venir, nous envisageons deux commandes de plus réparties de la manière suivante : deux commandes en 2016 et quatre commandes en 2017.

Dates des livraisons d'agrumes à confirmer :

- 13 novembre 27-28 février
- 11 décembre 2 avril
- 22 janvier 14 mai

produit	2014-2015	2015-2016
Oranges	551 caisses	1004 caisses
Clémentines	144 caisses	270 caisses
Citrons	151 caisses	387 caisses
Avocats	269 caisses	409 caisses

Oranges amères	15 caisses	31 caisses
Mandarines	97 caisses	52 caisses
Citrons Cédra	5 caisses	11 caisses
Pamplemousses jaunes	7 caisses	7 caisses
Pamplemousses roses	129 caisses	215 caisses
Amandes	135 paquets	56 paquets
Artichauts	90 paquets	-
Tomates séchées	80 boîtes	85 boîtes
Huile d'olive	28 bidons	30 bidons
Biscuits	51 paquets	30 (150g) 39 (1kg)

Les compensations de fruits abîmés

Une seule famille s'est plainte du contenu de ses caisses de fruits. Nous l'avons dédommagée pour une caisse de cédrats. La difficulté est de cerner les fruits abîmés car pourris des fruits non calibrés et d'aspect extérieur non lisse. Avec le consortium Le Galline Felici, les fruits ont parfois un aspect très différent de celui des fruits que l'on trouve sur nos étals français. Pourtant, en Sicile, ils ont bien ces aspects biscornus, parfois avec un peu de noir ou semblant pas mûrs car verts. Ce sont cependant les fruits tels qu'on les trouve dans la nature, quand l'homme ne cherche pas à les calibrer et les rendre brillants.

Il nous faut réapprendre à consommer des fruits aux allures atypiques. Pour certains adhérents, ce n'est pas simple. Les relais font preuve de beaucoup de pédagogie. Merci ! Si nous ne pouvons garantir des fruits ressemblant à ceux de la grande distribution, par contre, nous sommes certains qu'à part quelques fruits abîmés, tous sont délicieux. Ainsi, nous ne pourrions garder les adhérents qui veulent des fruits calibrés et sans tâches sur la peau. Pour ceux-ci, des magasins bio sur Gap vendent les produits des Galline Felici avec une marge financière inhérente au fait qu'ils trient les fruits..

Les distributions

Les distributions se sont globalement très bien passées, dans la bonne humeur. Nous avons chaque fois découvert de nouveaux adhérents. Tous les groupes ne sont pas invités au déchargement, nous les sollicitons par roulement.

3) Autres achats

Le panier est de plus en plus fourni. Des adhérents se mettent en marche pour proposer les produits de producteurs qu'ils connaissent bien. La liste des personnes avec qui nous travaillons est sur le panneau à l'entrée. Il faut savoir que la plupart des producteurs locaux avec qui nous travaillons sont sur les marchés et donc, entre deux distributions, il est possible de se

réapprovisionner sur leur stand.

Pour l'année à venir, nous souhaitons mettre en place un groupe de réflexion autour du circuit court, direct ou avec intermédiaire. En effet, avec Le Galline Felici, tout comme avec les dattes de Bionhoor, nous traitons avec un intermédiaire. Pas n'importe lequel bien sûr, mais un intermédiaire quand même. Du coup, il est urgent qu'un groupe garant d'une éthique restant à définir concrètement se mette au travail avec un rythme de réunions de l'ordre d'une par trimestre sans doute. Les personnes intéressées se feront connaître auprès de Richard.

4) Nos rencontres, nos réseaux

Comme l'an passé, nous nous sommes rencontrés avec les 7 associations des Hautes-Alpes, afin d'échanger sur nos difficultés communes. Ce temps a permis aussi que nous mettions en place une proposition d'huile d'olive de Crête. Avec le groupe RESPECTS de Gap, nous avons débuté une coopération pour l'achat de riz et d'abricots. Cela s'est limité aux personnes du CA car nous avions à tester l'affaire. Nous rencontrons Jacques dans l'automne afin de formaliser tout ça.

5) La festa

La festa s'est déroulée sur trois jours au début de l'été, sous la canicule. Nous avons fédéré des agrumivores des Hautes-Alpes, de Lille, de Lyon, de Bordeaux, de Montpellier, de Paris, de Sainte-Tulle, du Diois, de la Rochelle et sans doute d'ailleurs, en plus de nos producteurs siciliens venus en nombre. Ce sont près de 600 personnes qui sont passées au cours de ces trois jours. Forums, débats, échanges informels, ateliers participatifs proposés par nos adhérents, cuisine, musique, danse, tout était au rendez-vous pour que ces trois jours soient une réussite. La festa a été organisée par cinq groupes du département en plus d'une équipe musclée de Court Circuit, que je remercie encore aujourd'hui et sans qui, rien n'était possible. Le bilan n'est pas fait. Vous le trouverez sur le site fin novembre. On peut déjà avancer que le travail commencé durant les forums sera continué dans l'année avec tous les volontaires de tous les groupes de France. Nous avons déjà une première rencontre de prévue fin novembre-début décembre.

6) Autres actions menées ou à mener

Le travail mis en place avec le collège de Serres n'a pas pu continuer cette année car la direction du collège a changé et l'envie n'était plus la même. Le partenariat avec l'Épicerie Solidaire de Laragne a bien fonctionné. Ils ont commandé des oranges et des citrons. Il est à regretter le peu de contacts humains que nous avons eus avec l'équipe. La poursuite de cette action est à réfléchir dans l'automne.

Un spectacle en circuit court a eu lieu dans le Dévoluy. C'est u bon début. Une conférence chez l'habitant va très certainement avoir lieu cette fin d'année. Il nous faudrait une personne référente de cette idée pour aider à sa mise en place. Les personnes du CA sont déjà sur-occupées.

7) Perspectives pour l'année 2016-2017

- La démocratie dans notre association ou comment faire pour passer de consommateur à consom'acteur ou, pour le dire encore autrement, comment faire pour que Court Circuit ne soit pas vécu uniquement comme un groupement d'achats par internet ? Il en va de la survie de notre association. Si les catalogues de la redoute ou des trois suisses sont des outils très pratiques, ils sont gérés par des professionnels. Notre choix étant le bénévolat, permettant entre autre des prix défiant toute concurrence, sans rien rogner sur la qualité ni notre éthique, il est normal que chacun s'implique à sa façon, en fonction de ses compétences et de ses envies de façon à ce que l'équipe dirigeante se sente soutenue et non pressée comme un citron de Sicile ! Nous sommes vraiment contents quand nous pouvons échanger avec vous, quand l'un de vous propose quelque chose. C'est de nos rencontres que nous nous enrichissons.
- La co-production. Idée lancée par Roberto, nous avons à réfléchir sérieusement cette année à cette proposition car Le Galline Felici attendent notre réponse. Les personnes intéressées par le sujet peuvent se faire connaître auprès d'Alina. Nous aurons à nous reconfronter plusieurs fois dans l'année qui vient.
- Le statut légal de notre association est un sujet qui va nous être imposé par les services fiscaux très bientôt. Sommes nous une association commerciale ? Si oui, pourquoi et avec quelles charges ? Si non, pourquoi et comment le défendre ? Encore un sujet qui va demander une réflexion et pour lequel nous avons besoin de personnes compétentes et prêtes à y réfléchir sérieusement.
- Nous avons en projet la mise en place d'un fond-bibliothèque contenant des ouvrages sur les sujets qui préoccupent l'association. L'idée est que cette bibliothèque fonctionne comme le panier, avec une référente, Maé et un échange d'ouvrages lors de la distribution du panier. Les personnes intéressées pour participer à la mise en place de ce fond se rapprochent de Maé.
- Les relais volontaires vont pouvoir bénéficier d'une formation dispensée par Dominique pour la mise en place des commandes d'agrumes en ligne. Cela devrait faciliter leur travail, éviter les erreurs de retranscription et rendre chacun adhérent plus autonome et responsable. Merci Dominique !

Rapport moral voté à l'unanimité

Bilan financier voté à l'unanimité

Les modifications proposées de la charte et du règlement intérieur sont votées à l'unanimité sauf un petit paragraphe qui est voté avec une absentention.

Composition du CA pour l'année 2016-2017

Annick Vargoz	3 ans
Sylvine Gauthier	1 an
Aline Chipaux	1 an
Dominique Giraud	2 ans
Robert Durand	2 ans
Richard Bost	2 ans
Jacques Régnault	2 ans
Marie-Laurence Gruet	2 ans
Halima Bois	3 ans
Frédérique Xavier	3 ans

Une commission éthique est mise en place et animée par Rochard Bost

Une commission co-production est mise en place et animée par aline Chipaux

CHARTRE D'ADHÉSION À COURT CIRCUIT (2016-2017)

L'association Court Circuit s'inscrit dans l'esprit de "consumo critico" (la consommation critique) mis en avant par les réseaux italiens. L'association privilégie les produits issus de l'agriculture biologique.

- Les achats en circuits courts, organisés par les adhérents, se font, non pas pour obtenir les prix les plus bas, mais pour obtenir des prix justes. C'est parce qu'ils limitent les intermédiaires que les prix sont justes et permettent la rémunération correcte des producteurs et de leurs salariés tout en garantissant le respect des personnes qui travaillent ainsi que la qualité des produits pour la santé et la préservation de l'environnement. Solidarité, confiance et transparence entre les producteurs et les adhérents sont la base des échanges.
- Les adhérents, solidaires entre eux, et organisés en groupes et sous groupes, participent collectivement aux commandes et aux livraisons ainsi qu'à la vie de l'association.
- Les adhérents connaissent les informations sur les produits, les producteurs et les conditions de transport et de distribution.
- Les achats sans but lucratif, se font pour une consommation directe, familiale et sans revente possible.
- L'emprise territoriale est définie dans le règlement intérieur et ne peut varier que par une décision de l'Assemblée Générale.

REGLEMENT INTERIEUR (2016-2017)

Article 1 - Historique de l'association Court Circuit

Les Réseaux d'Économie Solidaire (RES) connaissent, en Italie, un développement spectaculaire. Des circuits courts se sont mis en place entre les Groupes d'Achats Solidaires

(GAS) des grandes villes du Nord et du Centre (quelques fois plusieurs dizaines de groupes sur une grande ville) et des réseaux de coopératives agricoles du Sud. Ces coopératives du Sud, en produisant dans des conditions écologiques et sociales exemplaires, cherchent à donner une autre image de Mezzogiorno souvent présenté comme inféodé aux mafias et à la corruption. Dans le même temps, ces circuits courts entre le Nord et le Sud combattent les tendances sécessionnistes (protégeons nous entre riches !) qui se sont fortement développées au Nord. C'est à cette dynamique que nous voulons participer et développer dans notre région en créant cette association.

Plus globalement, nous voulons contribuer, à partir d'échanges concrets, au développement de réseaux alternatifs, qui vont le plus directement possible du producteur au consommateur (nourriture comme culture).

Article 2 - Emprise territoriale des actions de l'association

Les adhérents doivent être domiciliés dans un rayon d'environ 35 km autour de Veynes.

Article 3 - Montant de la cotisation annuelle

La cotisation annuelle est fixée, pour l'exercice de l'année 2014-2015 à 5 € par foyer. Ce montant est valable jusqu'à la prochaine décision de l'Assemblée Générale.

Article 4 - Intégration des nouveaux membres

Les personnes désirant adhérer doivent s'acquitter de leur cotisation accepter le présent règlement intérieur et signer la charte de l'association et participer à une réunion de bienvenue (AG si possible).

Article 5 - Engagement des adhérents

Tout adhérent de Court Circuit s'engage

- A être garant de l'éthique définie à l'article 1 du présent règlement intérieur et dans la charte, et des objectifs de l'association
- A participer à la vie de l'association et à favoriser son bon fonctionnement dans les conditions prévues à l'article 6
- A retirer sa commande et la régler dans les délais convenus avec la personne relais

Article 6 - Organisation des commandes

- *Les commandes* : elles sont faites pour les adhérents de Court Circuit, eux-mêmes

organisés en groupes d'au moins 5 foyers. Chaque groupe est représenté par une personne "relais", responsable de toutes les questions liées aux commandes et aux livraisons des membres de son groupe. Chaque foyer est limité à 6 caisses de fruits pour les commandes d'agrumes d'Italie. Décision valable tant que l'Assemblée Générale de la modifie pas. Le CA se réserve la possibilité de changer la variété d'oranges (sauf amères) et de clémentines pour une autre au même prix si la variété commandée était en rupture de stock au moment de passer commande.

L'association se limitera à un nombre d'adhérents inférieur à un seuil critique sur les plans financiers et logistique, défini en Bureau et soumis pour validation au vote à l'Assemblée Générale suivante.

- *Le relais* : La personne relais connaît les personnes de son groupe et assure ainsi une réelle proximité entre les adhérents et l'équipe organisatrice de Court Circuit. Il est un lien faisant circuler, non seulement les denrées, mais aussi des idées et des projets suite à des échanges dans son groupe.

Le relais établit la commande de son groupe dès que les dates et le contenu sont envoyés par Court Circuit, encaisse les chèques correspondant à la commande des membres de son groupe et émet un chèque global à l'ordre de Court Circuit aux organisateurs, le jour de la livraison.

Il envoie la commande de son groupe en une seule fois en temps et en heure.

Il reçoit les chèques d'adhésion et les chartes signées des membres de son groupe qu'il remet au Bureau.

Il organise le retrait de la commande de son groupe en une seule fois, le jour de la livraison, en trouvant des véhicules pour venir la chercher (attention : nous ne sommes pas à l'abri d'un changement de date de dernière minute !)

Il organise l'inscription de deux volontaires de son groupe (sur un tableau transmis avant la première livraison de la saison) pour venir aider à la réception, la répartition et la distribution des commandes une fois dans l'année. Si l'un des volontaires ne peut se rendre disponible le jour J, il trouve, avec l'aide du relais, un remplaçant. A défaut de la présence des volontaires d'un groupe, la commande suivante du groupe pourra être remise en cause.

Il fait remonter au Conseil d'Administration les idées de contact avec des producteurs locaux que pourraient lui transmettre les membres de son groupe afin que les membres du Conseil d'Administration puissent examiner la possibilité de travailler avec ces producteurs. De même pour l'organisation de débats, projection de films, concerts, spectacles

Les relais sont réunis à l'automne pour préparer la saison et au printemps pour faire le point ou plus si nécessaire.

Article 6bis - Organisation des paniers, rôle des référents

Le référent est un adhérent qui fait le lien entre un producteur qu'il connaît bien, et les adhérents. Après avoir organisé une visite chez le producteur à laquelle participent des membres du CA ainsi que tout adhérent intéressé, le référent s'occupe de la mise en place de la fiche produit qui nous permettra de commander sur le site. Le référent récupère les commandes, les fait passer au producteur et est présent lors de la distribution du panier.

Régulièrement, environ tous les deux mois, un panier de produits est proposé par l'association par le biais de la lettre d'info. Les adhérents peuvent commander directement aux référents par le biais du site. Les produits commandés sont récupérés lors de la distribution, dans un lieu dédié.

Article 7 - Animation de l'association

L'animation de l'association est assurée par le Conseil d'Administration qui se réunit chaque fois que nécessaire. Il nomme des chargés de missions parmi les membres du Conseil d'Administration pour les missions suivantes : trésorerie, commandes des groupes vers les producteurs, organisation de la réception des commandes et de la livraison aux différents groupes, organisation matérielle des réunions, compte-rendus des réunions, lien avec les relais, vérification du respect de l'éthique de l'association, organisation d'événements culturels. Les Conseils d'Administration sont ouverts aux adhérents.

Les membres du CA appartiennent à un groupe ; par contre, sauf circonstance exceptionnelle, ils n'assument pas les fonctions de relais, ceci dans un objectif de répartition harmonieuse des tâches dans l'association.

Article 8 - Modalités applicables aux votes des Assemblées Générales

Les membres présents votent à main levée. A la demande d'un adhérent présent, le vote peut se dérouler à bulletin secret.

Article 9 - Remboursement des frais

Exceptionnellement, les membres du Conseil d'Administration peuvent prétendre, après accord préalable du Conseil d'Administration, au remboursement des frais engagés dans le cadre de leur mission (par exemple pour aller rencontrer un producteur dans une région voisine pour la mise en place d'un partenariat), sur production de justificatifs. Ces remboursements de frais peuvent être abandonnés sous forme de don à l'association en vue de la réduction d'impôt sur le revenu (article 200 du CGI).

Article 10 - Modification du règlement intérieur Le présent règlement intérieur pourra être modifié par l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire à la majorité simple des membres présents et représentés.